

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la quatorzième édition, au cinéma Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 14 candidats.

Le jour du concours, le dimanche 19 novembre 2017, trois jurys ont décerné trois prix.

Le jury professionnel était présidé par Béatrice THIRIET, compositeur de musiques de films, et comprenait parallèlement Adeline VERMEEREN, responsable de la pédagogie et de la vie artistique au conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux, Xavier DEROUIN, professeur de guitare à l'Animathèque MJC de Sceaux, Benoît BASIRICO, enseignant et journaliste, spécialiste de la musique de film au cinéma, et Eliza MAGRI, conseillère municipale.

Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et rassemblait des membres de l'association : Michel BOURGUIGNON, Roger-Nicolas DORIER, Henri HAERTELMAYER, Claude STUDIEVIC, Daniel TASSET et Nicole VANPEENE.

Le troisième jury, du public Jeunes, était constitué de François CORDIER, Emiko NAKATANI, François PECARD et Louise TCHALIK.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidatures, en aidant à la pré-sélection des candidats, en participant à la constitution du jury professionnel, et en offrant la possibilité aux trois lauréats d'enregistrer ultérieurement leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse claire.

Le budget total de l'édition 2017 pour la Ville de cette opération s'élève à 10 450 €.

Pour l'édition de 2017, la SACEM a attribué à la manifestation une subvention de 4 000 €. Elle salue l'originalité du concours et la démarche de la Ville en faveur de la création artistique.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Alexandre JULITA, pour sa composition pour violons, alto, violoncelle, clarinette basse et guitare électrique pour le court-métrage *Erlkönig* de Georges Schwizgebel ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Sarah-Spring WURTH, pour sa composition pour piano, alto et voix pour le court métrage *Vive la vie de garçon* de Max Linder ;

- la somme de 750 € pour le prix du public jeunes à Thibault FONTANA, pour sa composition pour guitare, basse et violon pour le court métrage *Chemin d'eau pour un poisson* de Mercedes Marro.